

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1359

4 juillet 2007

# **SOMMAIRE**

<b>CERE Coinvest S. à r.l</b>	Polma Investment S.à r.l65186
Cere II Coinvest S. à r.l	Pradera Central Gniezno S.à r.l 65187
CEREP II S. à r.l65216	QP Gas Trading (QGII) S.à r.l65195
Charitable Luxembourg One Sarl 65216	QP LNG Services (QGII) S.à r.l 65195
Clovis Financing S.à r.l65208	Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l.
Drink Services s.à r.l	65231
Erato S.A65207	
Fegon International S.A 65232	
GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA 65208	Sobepart S.A
HMac Investments S.à r.l	Suncoast S.A
Limpiar S.à r.l	Sunford Investment S.à r.l
MP International S.A	Turret Funding65224
MYJG S.A65216	Turret Funding & Co S.C.A



# Polma Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Limpiar S.à r.l.).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.362.

In the year two thousand and seven, on the twenty seventh day of March.

Before Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company MAC ARTHUR'S PARK CORPORATION N.V., registered at the «Curaçao Chamber of Commerce & Industry» under number 29121, with its registered office at Berg Arrarat 1, Curaçao, Netherlands Antilles, represented by Mr. Raphaël Rozanski, maître en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) LIMPIAR S.à r.l., having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 123.362, incorporated by the undersigned notary, on December 15, 2006, published in the Mémorial C number 349 of March 10, 2007,

and that the appearing party has taken the following resolution:

#### Resolution

The name POLMA INVESTMENT S.à r.l. is adopted by the company, article two of the articles of association is subsequently amended and will have henceforth the following wording:

« Art. 2. The Company's name is POLMA INVESTMENT S.à r.l.»

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately seven hundred Euro.

#### Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

# A comparu:

La société MAC ARTHUR'S PARK CORPORATION N.V., enregistrée à la «Curaçao Chamber of Commerce & Industry» sous le numéro 29121, avec siège à Berg Arrarat 1, Curaçao, Antilles Néerlandaises, représentée par Monsieur Raphaël Rozanski, maître en droit, ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée LIMPIAR S.à r.l., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 123.362, constituée par le notaire instrumentant, en date du 15 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 349 du 10 mars 2007,

et que la comparante a pris la résolution suivante:

#### Résolution

La dénomination sociale POLMA INVESTMENT S.à r.l. est adoptée par la société, l'article deux des statuts est modifié en conséquence et aura dorénavant la teneur suivante:



#### « Art. 2. La dénomination de la Société est POLMA INVESTMENT S.à r.l.»

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de sept cents euros.

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et fiançais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Rozanski, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 3 avril 2007. Relation GRE/2007/1487. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 mai 2007.

julighilister, le 25 mai 2007.

Référence de publication: 2007062109/231/71.

(070065288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

# Pradera Central Gniezno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 128.012.

#### **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the seventh day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 111.721),

represented by Mrs Gwendoline Laloux, private employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney signed on the 4th of May, 2007.

The above mentioned power of attorney, signed by the appearing person and the undersigned notary and initialled ne varietur, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of incorporation of a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»):

**Art. 1. Form.** There is established by the single partner a société à responsabilité limitée (the «Company») governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company is initially composed of a single partner, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several partners, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of PRADERA CENTRAL GNIEZNO S.à r.l.

**Art. 3. Object.** The purpose of the Company is the acquisition, holding, management, selling, financing (including through borrowings from third party lenders) and exchange of properties or securities of companies holding properties and more generally assets constitutive of authorised investments of PRADERA CENTRAL & EASTERN FUND, a mutual investment fund (Fonds commun de placement) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the «Fund»).

The Company may provide financial support to PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund and to companies in which PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. acting in its capacity as management company of the Fund holds directly or indirectly a participation, in particular by granting loans, facilities, security interests or guarantees in any form and for any term whatsoever and grant them any advice and assistance in any form whatsoever



The Company may carry out any activity deemed useful for the accomplishment of its object, remaining however always within the limitations set forth by the Fund's constitutional documents and the applicable Luxembourg laws and regulations.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 5. Registered Office. The registered office is established in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by decision of the management.

The management may establish subsidiaries and branches where it deems useful, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

- **Art. 6. Capital.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) per share.
- **Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.
- **Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the single partner.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

## Art. 10. Transfer of shares.

1.1 When the Company is composed of a single partner, that single partner may transfer freely its shares.

When the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

- 1.2 When the Company is composed of several partners, the shares can be transferred by living persons to non-partners only with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.
  - Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

- **Art. 12. Redemption of shares.** The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.
- **Art. 13. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.
- **Art. 14. Management.** The Company is managed and administered by a board of managers composed of at least three (3) managers, whether partners or not.

Each manager is appointed for a limited or unlimited duration by the single partner or by the general meeting of the partners, as the case may be.

While appointing the manager(s), the single partner or the general meeting of the partners sets their number, the duration of their tenure and, as the case may be, the powers and competence of the manager(s).

Any manager may be dismissed by the single partner or the general meeting of partners at any time in the event of his fraud, gross negligence or wilful misconduct, but not otherwise. Any manager may resign at any time.

The single partner or the general meeting of partners decides upon the compensation of each manager.

The board of managers shall appoint, from among its members, a chairman. The board of managers shall choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping board meeting minutes.

The board of managers may also appoint officers of the Company considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed shall have the powers and duties entrusted to them by the board.



**Art. 15. Meetings of the board of managers.** The board of managers shall meet at the place indicated in the notice of the meeting.

Written notice of any board meeting shall be given to all managers at least 24 hours in advance of the time set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived if each manager consents in writing, by cable, telegram, telex or telefax.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex or telefax, another manager as his proxy. Managers may also cast their vote in writing, by cable, telegram, telex or telefax. Meetings of the board of managers may be held by way of conference call, video conference or any other similar means of communication, in which case the managers participating by such means shall be deemed to be present in Luxembourg.

The board of managers shall act validly only if a majority of managers are present or represented at a meeting of the board. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented.

Resolutions may also be passed in the form of a consent resolution, set out in identical terms. This may be signed jointly or by the use of counterparts by all the managers.

**Art. 16. Powers - Representation of the Company.** In dealing with third parties, any manager has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The Company is bound in any circumstances by the sole signature of any manager.

**Art. 17. Death, incapacity, bankruptcy or insolvency of a manager.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 18. Liability.** A manager will not incur any personal liability arising out of the functions performed on behalf of the Company. He is only liable for the performance of his mandate.

The Company shall indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that such person (1) is or was a manager or officer of the Company or a subsidiary or (2) is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise.

To the extent deemed advisable by the board of managers, the Company may indemnify, to the fullest extent permitted by applicable law, any person who was or is a party or is threatened to be made a party to, or is involved in any manner in, any threatened, pending or completed action, suit or proceeding (whether civil, criminal, administrative or investigative) by reason of the fact that the person is or was an employee or agent (other than a manager or officer) of the Company or a subsidiary.

The Company shall have the power to purchase and maintain insurance on behalf of any person who is or was a manager, officer, employee or agent of the Company or a subsidiary, or is or was serving at the request of the Company or a subsidiary as a manager, officer, partner, member, employee or agent of another corporation, partnership, joint venture, trust, committee or other enterprise, against any expense, liability or loss asserted against him and incurred by him in any such capacity, or arising out of his status as such, whether or not the Company or a subsidiary would have the power to indemnify him against such expense, liability or loss under the provisions of applicable law.

No repeal or amendment inconsistent with this article 18, shall adversely affect any right or protection of any person granted pursuant to the law existing at the time of such repeal or amendment.

The right to indemnification conferred in this article 18 also includes, to the fullest extent permitted by applicable law, the right to be paid the expenses (including attorney's fees) incurred in connection with any such proceeding in advance of its final disposition. The payment of any amounts to any manager, officer, partner, member, employee or agent pursuant to this article 18 shall subrogate the Company to any right such manager, officer, partner, member, employee or agent may have against any other person or entity. The rights conferred in this article 18 shall be contractual rights.

#### Art. 19. General meeting of the partners.

1.1 If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by the Law to the general meeting of the partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

1.2 If the Company is composed of no more than twenty-five (25) partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the partners by registered mail.



In this latter case, the partners are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) partners, the decisions are taken in a general meeting.

If the Company is composed of several partners, decisions of the partners are only validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the capital. However, resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority of partners representing three quarters of the Company's capital.

- **Art. 20. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of the partners are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The votes of the partners and the power-of-attorneys are attached to the minutes.
- **Art. 21. Financial year.** The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.
- **Art. 22. Balance-sheet.** Each year, on December 31, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the Law.

The balance-sheet and the profit and loss account are submitted to the sole partner or, as the case may be, to the general meeting of partners for approval.

Each partner or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company within a time period of fifteen (15) days preceding the deadline set for the annual general meeting of partners.

**Art. 23. Allocation of profits.** The balance of the profit and loss account, after deduction of overhead, depreciation and provisions is the net profit of the financial year.

Five per cent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

- **Art. 24. Dissolution, liquidation.** In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the single partner or by the general meeting of partners, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).
- **Art. 25. Matters not provided.** All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

# Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed	Number	Amount
	capital	of shares	paid in
	EUR		EUR
PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l	12,500	125	12,500
Total:	12,500	125	12,500

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the Law have been observed.

## Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand six hundred euros (1,600.- EUR).

# **Transitory Provisions**

The first financial year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the last day of December 2007.

## Extraordinary general meeting

The appearing party in its capacity as sole Shareholder of the Company has passed the following resolutions:

- 1. Resolved to elect the following as Managers for an unlimited period of time:
- Mr. Colin Campbell, Manager, born in London on February 12, 1956, having his domicile at Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, United Kingdom;
- Mrs. Supretee Saddul, Manager, born in Mauritius on 6 November 1963, having his domicile at 33, avenue de la liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and



- Mr. Roberto Limetti, Manager, born in Varese (Italy) on 15 July 1970, residing at 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italy.
  - 2. The registered office shall be at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the undersigned notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept mai.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg B 111.721),

représentée aux fins des présentes par Madame Gwendoline Laloux, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2007.

Ladite procuration, signée par la comparante et le notaire instrumentant et paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1 er . Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par la législation luxembourgeoise et notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comportera initialement un associé unique, propriétaire de toutes les parts sociales de la Société. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, notamment suite à la cession de parts sociales ou à l'émission de nouvelles parts sociales.

- Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de PRADERA CENTRAL GNIEZNO S.à r.l.
- **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion, la vente, le financement (notamment par des emprunts souscrits auprès de tiers prêteurs) et l'échange d'immeubles ou de titres de toutes sociétés détenant des immeubles et plus généralement des avoirs constitutifs d'investissements autorisés de PRADERA CENTRAL & EASTERN FUND, un Fonds Commun de Placement organisé sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg (le «Fonds»).

La Société pourra fournir un soutien financier à PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. agissant en sa capacité de société de gestion du Fonds et aux sociétés dans lesquelles PRADERA CENTRAL MANAGEMENT S.à r.l. détient directement ou indirectement une participation, en particulier en octroyant des prêts, facilités, sûretés ou garanties de quelque nature et durée que ce soit et leur fournir tout conseil et assistance de quelque nature que ce soit.,

La Société peut effectuer toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement de son objet social, tout en restant toujours dans les limites fixées par les documents constitutifs du Fonds et par la législation et la réglementation du Luxembourg.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré en tout autre lieu de la Ville de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance. La gérance peut établir des filiales et des succursales où il le sera jugé utile, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

- **Art. 6. Capital social.** Le capital est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- **Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social peut, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou moyennant une résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.
- **Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.



La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

## Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

#### Art. 10. Cession de parts.

1.1 Lorsque la Société comporte un associé unique, cet associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

1.2 Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des nonassociés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'elle a été signifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil.

- Art. 12. Rachat des parts sociales. La Société peut racheter ses propres actions conformément à la Loi.
- Art. 13. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 14. Gérance.** La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance composé de trois (3) gérants au moins, associés ou non.

Chaque gérant est nommé avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des gérants.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider la révocation d'un gérant à tout moment en cas de vol, faute grave ou inconduite intentionnelle, mais en aucun autre cas. Chaque gérant peut se démissionner de ses fonctions à tout moment.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de la rémunération de chaque gérant.

Le conseil de gérance pourra nommer, parmi ses membres, un président. Le conseil de gérance pourra choisir un secrétaire, qui sera gérant ou non et qui sera responsable de la conservation des minutes des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra nommer des fondés de pouvoirs de la Société jugés nécessaires pour la conduite des affaires et la gestion de la Société. Pareilles nominations pourront être révoquées à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être gérant ou associé de la Société. Les fondés de pouvoirs auront les pouvoirs et obligations qui leur seront conférés par le conseil de gérance.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 24 heures avant l'heure prévue pour celle-ci, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être renoncé à cet avis si chaque gérant y consent par écrit, par câble, télégramme, télex ou message télécopié.

Tout gérant pourra se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, câble, télégramme, télex ou message télécopié un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par écrit ou par câble, télégramme, télex ou message télécopié. Les réunions du conseil de gérance peuvent être tenues au moyen de conférences téléphoniques ou visioconférences ou tous autres moyens de communication, auxquels cas les gérants participant par le biais de tels moyens de communication seront réputés être présents à Luxembourg.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à la réunion.

Les décisions du conseil de gérance peuvent également être prises par des résolutions circulaires identiques en leurs termes, signées sur un ou plusieurs documents par tous les gérants.



**Art. 16. Pouvoirs - Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, chaque gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Art. 17. Décès, incapacité, la faillite ou déconfiture d'un gérant. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un gérant ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 18. Responsabilité. Un gérant ne contracte, du fait de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société dédommagera, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure (en matière civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne (1) a été ou est gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou d'une filiale ou (2) a rendu service à la demande de la Société ou d'une filiale en tant que gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise.

Dans la mesure où le conseil de gérance l'estime recommandé, la Société peut indemniser, dans toute la mesure du possible en vertu des dispositions légales en vigueur, toute personne qui a été partie, ou est partie, ou est menacée d'être partie à, ou est impliquée de quelque manière que ce soit dans toute action, procès ou procédure menaçant d'être entamé, en cours d'instance ou terminé (de nature civile, pénale, administrative ou à l'occasion d'une procédure d'instruction) du fait que cette personne a été ou est un employé ou un agent (autre que gérant ou fondé de pouvoir) de la Société ou d'une filiale.

La Société aura le pouvoir de souscrire et de maintenir une police d'assurance pour le compte de cette personne qui est ou a été gérant, ou fondé de pouvoir, employé ou agent de la Société ou d'une filiale, ou qui a rendu ou rend des services à la demande de la Société ou d'une filiale comme gérant, fondé de pouvoir ou fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent d'une autre société, partenariat, joint venture, trust, comité ou toute autre entreprise, du fait de toute dépense, responsabilité ou perte imposée à cette personne et encourue par elle en cette qualité ou en raison de son statut, que la Société ou une filiale ait ou non le pouvoir de l'indemniser du fait d'une telle dépense, responsabilité ou perte en vertu des dispositions légales applicables.

Aucune abrogation ou modification d'une disposition en contradiction avec cet article 18 n'entravera les droits ou la protection accordés à toute personne en vertu du présent article tels qu'ils sont ou étaient en vigueur au moment ou antérieurement à de tels abrogation ou modification.

Le droit à l'indemnisation conféré en vertu de cet article 18 comporte également, dans la mesure où cela est permis par les dispositions légales en vigueur, le droit d'être remboursé des dépenses (comprenant les honoraires d'avocat) encourues du fait de telles procédures avant même leur issue définitive. Le paiement de tout montant au profit d'un gérant, fondé de pouvoir, associé, membre, employé ou agent en vertu de cet article 18 subrogera la Société dans les droits que peuvent avoir de tels gérants, fondé de pouvoir, membres, employés ou agents contre toute autre personne ou entité. Les droits conférés en vertu de cet article 18 seront des droits contractuels.

#### Art. 19. Assemblées générales des associés.

1.1 Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Les articles 194 à 196, ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables à cette situation.

1.2 Lorsque la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Lorsque la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale.

Lorsque la Société comporte plusieurs associés, les décisions des associés ne sont valablement prises qu'avec l'accord des associés représentant plus que la moitié du capital social. Cependant, des décisions de modifier ces statuts et notamment de liquider la Société ne peuvent être valablement prises qu'avec l'accord de la majorité des associés représentant trois quarts du capital social de la Société.

**Art. 20. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés sont établies par écrit et consignées dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux procès-verbaux.



- Art. 21. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 22. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés, la gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la Loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ou son mandataire, peut prendre au siège social communication des documents financiers, au cours d'une période de quinze (15) jours précédant la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

**Art. 23. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de résultats, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

- Art. 24. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront les pouvoirs et les émoluments du ou des liquidateurs.
- **Art. 25. Disposition générale.** Tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, est traité dans le respect des dispositions légales en vigueur.

#### Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces le montant ci-après énoncés:

Associé	Capital	Nombre	Montant
	souscrit	de parts	libéré
	EUR	sociales	EUR
PRADERA CENTRAL HOLDCO S.à r.l.	12.500,-	125	12.500,-
Total:	12.500,-	125	12.500,-

La preuve de ce paiement a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la Loi ont été respectées.

#### Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cents euros (1.600,- EUR).

## Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et se terminera le dernier jour du mois de décembre 2007.

# Assemblée Générale extraordinaire

L'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, a pris immédiatement les résolutions suivantes:

- 1. L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en qualité de Gérant pour une période indéterminée:
- Monsieur Colin Campbell, né à Londres le 12 février 1956, ayant sa résidence à Devonshire House, 146 Bishopsgate, London EC2M 4JX, Royaume Uni;
- Madame Supretee Saddul, née à l'île Maurice le 6 novembre 1963, ayant sa résidence au 33, avenue de la liberté 1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- Monsieur Roberto Limetti, né à Varese (Italie) le 15 juillet 1970, ayant sa résidence à 34, Via Ugo La Malfa, 25100 Brescia, Italie.
  - 2. Le siège social est fixé à 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Laloux, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2007, LAC/2007/7470. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 mai 2007.

Référence de publication: 2007063847/220/415.

(070067050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

# Quinn Group Luxembourg Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.755.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2007.

Signature.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007062611/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04737. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

# QP LNG Services (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.724.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062612/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04739. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

# QP Gas Trading (QGII) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.725.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062613/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04738. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

# Drink Services s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 99.684.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Philippe Van Den Abbeel, indépendant, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 2, rue des Tilleuls.
- 2.- Monsieur Denis Van Den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 4, route de Bigonville.
- 3.- Monsieur Stéphane Van Den Abbeel, employé privé, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 7, rue des Tilleuls.

Tous sont ici représentés par Monsieur François Pletschette, conseiller fiscal, demeurant professionnellement à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, en en vertu de 3 procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.



Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit leurs déclarations:

- a.- Que la société anonyme DRINK SERVICES s.à r.l., (ci-après la «Société»), avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 22, rue des Tilleuls, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 99.684, a été constituée suivant acte reçu par Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Rambrouch, en date du 25 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 295 du 21 février 2002.
- b.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
  - c- Que les comparants sont les seuls et uniques associés de ladite Société.
  - d.- Que l'activité de la Société ayant cessé et que les comparants, en tant

qu'associés uniques, siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la société, prononcent la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- e.- Que les associés désignent comme liquidateur la société civile FIDUCIAIRE PLETSCHETTE & MEISCH, avec siège social à L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section E, sous le numéro 2.251, mandat lequel est accepté par son gérant Monsieur Norbert Meisch, préqualifié.
- f.- Que le liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société, moyennant reprise par les associés de l'intégralité de l'actif et du passif, et avoir transféré tous les actifs au profit des associés.
- g.- Que les comparants sont investis de tous les éléments actifs de la société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.
  - h.- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
  - i- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat.
  - j.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de sept cents euros, sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: F. Pletschette, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 avril 2007. Relation GRE/2007/1753. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 22 mai 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007062106/231/51.

(070065300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

## HMac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 127.993.

# **STATUTES**

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

- 1. Mr. Michael Healy, born on December 15th, 1973 in Cork (Ireland), residing at Mylawn Lodge, Mylane, Ovens, Co. Cork, Ireland;
- 2. Mr. Kevin McSweeney, born on June 13th, 1967 in Cork (Ireland), residing at Sunnybank House, Killard, Blarney, Cork, Ireland;
- 3. Mr. John Murphy, born on September 12th, 1967 in Cork (Ireland), residing at Greenhall Acres, Dripsey, Co. Cork, Ireland;
- 4. Mr. Denis McSweeney, born on April 28th, 1975 in Cork (Ireland), residing at Mount Desert, Clogheen, Co. Cork, Ireland;
  - 5. Mr. David Walsh, born on January 27th, 1970 in Cork (Ireland), residing at Garryadeen, Grenagh, Co. Cork, Ireland;
- 6. Mr. Jeremiah O'Mahony, born on September 30th, 1965 in Cork (Ireland), residing at Derryduff, Drimoleague, Co. Cork, Ireland;



- 7. Mr. John McPolin, born on October 6th, 1960 in Cork (Ireland), residing at Killowen, Blarney, Co. Cork, Ireland;
- 8. Mr. Donal McSweeney, born on March 11th, 1971 in Cork (Ireland), residing at Chetwynd, Togher, Co. Cork, Ireland;
- 9. Mr. Paddy O'Donoghue, born on May 17th, 1969 in Cork (Ireland), residing at CloughPhilip, Tower, Co. Cork, Ireland;
- 10. Mr. Daniel Hegarty, born on September 17th, 1974 in Cork (Ireland), residing at Church Road, Whitechurch, Co. Cork, Ireland; and
- 11. Mr. Patrick Aherne, born on October 23rd, 1974 in Cork (Ireland), residing at Gleann Eanaigh, Lehenaghmore, Co. Cork, Ireland.

here represented by Mrs. Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler,

by virtue of eleven (11) proxies given.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

# Chapter I. Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the «Company»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»).

The Company may however at any time be composed of several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

**Art. 2. Object.** The company's purpose is to hold any interest in whatever form in any real estate in Luxembourg or abroad by direct or indirect means, to acquire and sell real estate properties either in Luxembourg or abroad as well as to perform all operations relating to real estate properties, including to invest, acquire and take directly or indirectly any participations and interests in any form whatsoever, in any kind of Luxembourg or foreign companies or entities and to acquire through participations, contributions, purchases, options or in any other way any securities, rights, interests, patents and licenses or other property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, encumber, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit.

In addition, the Company may acquire ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. Name. The Company will have the name of HMac INVESTMENTS S.à r.l.
- Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the Manager or in case of plurality of Managers, by a decision of the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

The company seal shall be retained in Luxembourg.

All records and minutes of meetings will be retained in Luxembourg.



## Chapter II. Capital, Shares

**Art. 6. Subscribed capital.** The share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-), represented by ten thousand (10,000) shares without nominal value, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

- Art. 7. Increase and reduction of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single Shareholder or by a decision of the Shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.
- **Art. 8. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of Shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the single Shareholder or the general meeting of Shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single Shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single Shareholder. The shares may be transferred freely amongst Shareholders when the Company is composed of several Shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of Shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

**Art. 9. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

# Chapter III. Manager(s)

**Art. 10. Manager(s), Board of Managers.** The Company is managed by one or several Managers. If several Managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers.

The members of the Board might be split in two categories, respectively denominated «Category A Managers» and «Category B Managers».

The Managers need not to be Shareholders. The Managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of Shareholders holding a majority of votes.

Each Manager will be elected by the single Shareholder or by the Shareholders' meeting, which will determine their number and the duration of their mandate. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the single Shareholder or by a resolution of the Shareholders' meeting.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the Manager or the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Manager or Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single Manager or, in case of plurality of Managers, by the joint signature of any two Managers of the Company. In case the Managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affaires may be managed by the sole Shareholder or, in case the Company has several Shareholders, by the Shareholders acting under their joint signatures.

The Manager or Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either Shareholders or not.

- **Art. 12. Day-to-day management.** The Manager or Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several Manager(s) or agent(s) and will determine the Manager's / agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the Board of Managers.
- **Art. 13. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among Managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary from among its members.



The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two managers. All of the meetings of managers regarding major decisions and review of the company must be held in Luxembourg. In very limited circumstances can a manager participate in the meeting by conference call.

The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager may be represented by another member of the Board of Managers.

The Board of Managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the Managers are split in two categories, at least one Category A Manager and one Category B shall be present or represented. Any decisions made by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 below, the quorum requirement shall apply without taking into account the affected Manager or Managers.

One or more Managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the Board of Managers.

**Art. 14. Liability - Indemnification.** The Board of Managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any Manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having been a Manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such Manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the single Shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

## Chapter IV. Shareholder(s)

**Art. 16. General meeting of shareholders.** If the Company is composed of one single Shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of Shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) Shareholders, the decisions of the Shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to the shareholders by registered mail. In this latter case, the Shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may meet in a general meeting of Shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily by Shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the Shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.



A Shareholder may act at any meeting of the Shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a Shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Board of Managers, which is final, circumstances of «force majeure» so require.

**Art. 17. Powers of the meeting of Shareholders.** Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

**Art. 18. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by Shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

## Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's accounting year starts on January 1st and ends on December 31st of each year.

**Art. 20. Adoption of financial statements.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the single Shareholder or, as the case may be, to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Appropriation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the Shareholders. However, the Shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the Board of Managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the Manager or the Board of Managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve.

# Chapter VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the Shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

# Chapter VII. Applicable Law

**Art. 24. Applicable Law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

## Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31st, 2007.

# Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1. Mr. Michael Healy	1,527 shares
2. Mr. Kevin McSweeney	1,527 shares
3. Mr. John Murphy	1,111 shares
4. Mr. Denis McSweeney	1.111 shares



5. Mr. David Walsh	1,111 shares
6. Mr. Jeremiah O'Mahony	833 shares
7. Mr. John McPolin	556 shares
8. Mr. Donal McSweeney	556 shares
9. Mr. Paddy O'Donoghue	556 shares
10. Mr. Daniel Hegarty	556 shares
11. Mr. Patrick Aherne	556 shares
Total:	10,000 shares

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand, five hundred Euro (€ 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand nine hundred Euro.

#### Resolutions of the shareholders

The shareholders resolve to:

- 1. Fix the number of Managers at two (2).
- 2. Appoint the following as:
  - Category A Manager:
- Mr. Michael Healy, born on December 15th, 1973 in Cork (Ireland) residing at Mylawn Lodge, Mylane, Ovens, Co. Cork, (Ireland);
  - Category B Manager:
- Mr. Christophe Fender, born on July 10th, 1965 in Strasbourg (France), with professional address at 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Fix the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

## Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq avril.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Michael Healy, né le 15 décembre 1973 à Cork (Irlande), résidant à Mylawn Lodge, Mylane, Ovens, Co. Cork, Irlande;
- 2. Monsieur Kevin McSweeney, né le 13 juin 1967 à Cork (Irlande), résidant à Sunnybank House, Killard, Blarney, Cork, Irlande;
- 3. Monsieur John Murphy, né le 12 septembre 1967 à Cork (Irlande), résidant à Greenhall Acres, Dripsey, Co. Cork, Irlande;
- 4. Monsieur Denis McSweeney, né le 28 avril 1975 à Cork (Irlande), résidant à Mount Desert, Clogheen, Co. Cork, Irlande:
  - 5. Monsieur David Walsh, né le 27 janvier 1970 à Cork (Irlande), résidant à Garryadeen, Grenagh, Co. Cork, Irlande;
- 6. Monsieur Jeremiah O'Mahony, né le 30 septembre 1965 à Cork (Irlande), résidant à Derryduff, Drimoleague, Co. Cork, Irlande;
  - 7. Monsieur John McPolin, né le 6 octobre 1960 à Cork (Irlande), résidant à Killowen, Blarney, Co. Cork, Irlande;
  - 8. Monsieur Donal McSweeney, né le 11 mars 1971 à Cork (Irlande), résidant à Chetwynd, Togher, Co. Cork, Irlande;
  - 9. Monsieur Paddy O'Donoghue, né le 17 mai 1969 à Cork (Irlande), résidant à CloughPhilip, Tower, Co. Cork, Irlande;
- 10. Monsieur Daniel Hegarty, né le 17 septembre 1974 à Cork (Irlande), résidant à Church Road, Whitechurch, Co. Cork, Irlande; et



11. Monsieur Patrick Aherne, né le 23 octobre 1974 à Cork (Irlande), résidant à Gleann Eanaigh, Lehenaghmore, Co. Cork, Irelande.

Représentés par Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

en vertu de onze (11) procurations données.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 <sup>er</sup> . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. L'objet de la société est de détenir des intérêts de quelque forme que ce soit dans tout bien immobilier sis à Luxembourg ou à l'étranger de manière directe ou indirecte, d'acquérir et de vendre des biens immobiliers sis à Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que de réaliser toute opération liée à des biens immobiliers, y compris d'investir, d'acquérir et de prendre directement ou indirectement des participations ou intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes formes de sociétés ou entités, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par des participations, des apports, achats, options ou de toute autre manière, tous titres, sûretés, droits, brevets et licences ou tout autre titre de propriété que la Société jugera opportun, et plus généralement de les détenir, gérer, développer, grever, vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées.

De plus, la Société pourra prendre des participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et gérer ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

- Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination HMac INVESTMENTS S.à r.l.
- Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du Gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Le sceau de la Société sera conservé à Luxembourg.

Toutes les archives et les minutes des Assemblées et des Conseils de Gérance de la Société seront conservés à Luxembourg.

## Chapitre II. Capital, Parts sociales

**Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (€ 12.500,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales sans valeur nominale, chaque part étant entièrement libérée.



En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

- Art. 7. Augmentation et diminution du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.
- **Art. 8. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

# Chapitre III. Gérant(s)

**Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de Gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les Gérants ne doivent pas être associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par une décision des associés représentant une majorité des voix.

Chaque Gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son Gérant unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la signature conjointe de deux Gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

- **Art. 12. Gestion journalière.** Le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/ mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doivent être préalablement approuvés par le Conseil de Gérance.
- **Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par deux gérants.



Toutes les réunions du Conseil de Gérance concernant les décisions majeures et la revue de la Société devront être tenues à Luxembourg. Un gérant ne peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique que lors de circonstances limitées.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devra être présent ou représenté.

Toute décision du Conseil de Gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-dessous, les exigences de quorum s'appliqueront sans prendre en compte le ou les gérants concernés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

**Art. 14. Responsabilité, Indemnisation.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout Gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de Gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel Gérant ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 15. Conflit d'intérêt.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront Gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le Conseil de Gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

## Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le Conseil de Gérance aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de Gérance, ou à défaut, par le réviseur d'entreprises, ou à



leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de Gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de Gérance en vertu de la loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

**Art. 18. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

## Chapitre V. Année sociale, Répartition

- Art. 19. Année sociale. L'année sociale commence le 1 er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- Art. 20. Approbation des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Affectation des résultats.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaire le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- **Art. 22. Dividendes intérimaires.** Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:
  - Des comptes intérimaires doivent être établis par le Gérant ou par le Conseil de Gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
  - Le Gérant ou le Conseil de Gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,
- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pourcents (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

## Chapitre VII. Loi applicable

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.



#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

## Souscription - Libération

 9. Monsieur Paddy O Donognue
 556 parts sociales

 10. Monsieur Daniel Hegarty
 556 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

## Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille neuf cents Euros.

## Décisions des associés

Les Associés décident de:

- 1. Fixer le nombre de gérants à deux (2).
- 2. Nommer les personnes suivantes en tant que:
  - Gérant de catégorie A:

Monsieur Michael Healy, né le 15 décembre 1973 à Cork (Irlande) résidant à Mylawn Lodge, Mylane, Ovens, Co. Cork, (Irlande);

- Gérant de catégorie B:

Monsieur Christophe Fender, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Fixer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

## Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wolter, H. Hellinckx.

Luxembourg, le 21 mai 2007.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2007. Relation: LAC/2007/7021. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

H. Hellinckx.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2007063787/242/561.

(070066882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.



#### Erato S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R.C.S. Luxembourg B 115.189.

\_\_

L'an deux mille sept, le quatorze mars.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A comparu:

Monsieur Aldwin Dekkers, Maître en droit, demeurant professionnellement à L-1468 Luxembourg, 14, rue Erasme (ci-après «le mandataire»),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme ERATO S.A., ayant son siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115.189, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 24 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1122 du 9 juin 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 18 octobre 2006, publié audit Mémorial, numéro 2455 du 30 décembre 2006,

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 14 mars 2007; un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme ERATO S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR), représenté par trois mille cent cinquante (3.150) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.
- II.- Qu'aux termes de l'article cinq (5) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR), représenté par cinq mille (5.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, l'article cinq des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 14 mars 2007 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article cinq (5) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de trois cent quinze mille euros (315.000,- EUR) à quatre cent soixante cinq mille euros (465.000,- EUR), par la création et l'émission de mille cinq cents (1.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.
- IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription des mille cinq cents (1.500) actions nouvelles par l'ancien actionnaire LOMBARD INTERNATIONAL ASSURANCE S.A., ayant son siège social à L-2633 Luxembourg, 2, route de Trèves.
- V.- Que les mille cinq cents (1.500) actions nouvelles ont été souscrites par l'ancien actionnaire prénommé et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:
- « **Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 465.000,- (quatre cent soixante cinq mille euros), représenté par 4.650 (quatre mille six cent cinquante) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

## Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille six cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: A. Dekkers, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 mars 2007. Relation GRE/2007/1322. — Reçu 1.500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Junglinster, le 23 mai 2007.

Référence de publication: 2007062110/231/60.

(070065292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

## GAP-Xchange Partners, L.L.C., SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 68.396.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062629/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2007, réf. LSO-CE04591. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

## Clovis Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.910.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the third day of May.

Before Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

MAPLES FINANCE TRUSTEES (JERSEY) LIMITED, a limited liability company incorporated under the Companies (Jersey) Law 1991, having its registered offices at Le Masurier House, La rue Le Masurier, St Helier, Jersey, Channel Islands JE2 4YE registered with the Register of Companies in with number 75643, duly represented by Mr David Moscato, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a power of attorney dated as of April 30, 2007.

Which power of attorney shall be signed ne varietur by the person representing the above named appearing person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The person appointed under the power of attorney in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a «société à responsabilité limitée» and to draw up the articles of association of it as follows:

# Title I.- Object - Denomination - Registered office - Duration

- **Art. 1.** There is hereby established a «société à responsabilité limitée» which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.
  - Art. 2. The denomination of the company is CLOVIS FINANCING S.à r.l.
  - Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

It can be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of its participants deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of directors.

**Art. 4.** The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, derivatives and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries, affiliated companies or to individuals linked to the group activities, at the exclusion of any licensed banking activity.

The company may lend monies to or invest monies in its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties, and to make investments in securities (equity and/or debt securities) issued by such persons.



The company may also enter into derivative transactions with its partners, group companies of its partners, professional market parties and group companies of professional market parties as well as enter into security documents in connection with the above mentioned purposes and to accept the security and to exercise the rights granted thereunder.

The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and any type of debt securities.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operations which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- **Art. 5.** The company is established for an unlimited period of time.
- **Art. 6.** The bankruptcy or the insolvency of the sole shareholder or, as the case may be, of one of the shareholders do not trigger the dissolution of the company.

## Title II.- Capital - Shares

**Art. 7.** The capital is fixed at fifty thousand euro (EUR 50,000.-) divided into fifty thousand (50,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed for and fully paid up (the «Shares»).

Shares may be issued with a share premium.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

Art. 8. Shares can be freely transferred by the sole shareholder, as long as there is only one shareholder.

In case there is more than one shareholder, shares are freely transferable among shareholders. Transfers of shares inter vivos to non shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of shares, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

**Art. 9.** A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the shareholder in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the shareholder have to refer to the financial statements and, if there is more than one shareholder, to the decisions of the general meetings.

## Title III.- Management

**Art. 10.** The company is managed by one or more directors. If several directors have been appointed, they will constitute a board of directors, which shall be composed of at least three members. The director(s) need not to be shareholders. The director(s) are appointed for a period not exceeding ten years by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders, which may at any time remove any director ad nutum.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders.

Insofar as the law allows, every present or former director of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a director.

**Art. 11.** The board of directors may elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time one or more directors so request. Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

All the resolutions of the sole director as well as all the meetings of the board of directors shall be taken/held in Luxembourg.

The board of directors can deliberate and act validly only if at least two (2) members are present or represented. The decisions of the board of directors shall be taken by the majority of the directors present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions or multiple copies of an identical resolution and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

In addition, any member of the board of directors who participates in the proceedings of a meeting of the board of directors by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of directors present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.



**Art. 12.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, fall within the competence of the board of directors.

- **Art. 13.** The company will be bound in any circumstances by the sole signature of the sole director and, in case of plurality of directors, by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 14 of the present articles of association.
- **Art. 14.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called Managing Director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 15.** Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### Title IV.- General meeting of shareholders

**Art. 16.** If there is only one shareholder, the sole shareholder shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the shareholders under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the director(s) shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one shareholder, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A shareholder shall be entitled to cast one vote for each EUR 1.- (one euro) in share capital (shares) possessed or represented by such shareholder, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the shareholders possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (shares) of the company.

General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

## Title V.- Financial year - Profits - Reserves

**Art. 17.** The financial year of the company starts on the 1st of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on December 31st, 2007.

#### Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of December an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of directors is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of directors may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

# Title VI.- Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, designated by the sole shareholder or, as the case may be, by the meeting of shareholders at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.



#### Title VII.- Varia

**Art. 20.** The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

	Shares
MAPLES FINANCE TRUSTEES (JERSEY) LIMITED	50,000
Total	50,000

The shares have been fully paid up to the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) per part by a contribution in cash of fifty thousand euro (EUR 50,000.-).

As a result the amount of fifty thousand euro (EUR 50,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

#### Costs and Valuation

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately  $\leq 2,100$ .- (two thousand one hundred euro).

#### **Extraordinary General Meeting**

After the articles of association have thus been drawn up, the above named sole shareholder has passed the following resolutions:

- 1. The registered office of the company is fixed at 46A, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2. The number of directors of the company is fixed at three (3).
- 3. The following persons have been elected directors of the company:
- Mr Mike Hughes, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- Mr David Moscato, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- Mrs Phillipa White, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

The directors' terms of office, will expire after the annual general meeting of shareholders approving the accounts for the year ending December 31st, 2011, unless they previously resign or are revoked.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

## Follows the French version:

L'an deux mille sept, le trois mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

#### A comparu:

MAPLES FINANCE TRUSTEE (JERSEY) LIMITED, une limited liability company, société constituée sous le droit des îles Jersey (loi de 1991), ayant son siège social à Le Masurier House, La rue le Masurier, St Helier, Jersey, Channel Islands JE2 4YE, enregistrée auprès du registre de commerce sous le numéro 75643, représentée par Monsieur David Moscato, employé privé, demeurant professionnellement au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 avril 2007.

Laquelle procuration sera signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, et restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et en arrêter les statuts comme suit:

# Titre I er .- Objet - Dénomination - Siège social - Durée

**Art. 1** er. Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée telle que modifiée, et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.



- Art. 2. La dénomination de la société est CLOVIS FINANCING S.à r.l.
- Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés délibérant de la manière prévue pour les modifications aux statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la commune par simple décision du conseil de gérance.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou à des personnes ayant un rapport avec les activités du groupe, à l'exclusion de toute activité bancaire.

La société peut prêter ou investir sous toutes les formes à ou dans ses associés, des sociétés appartenant au même groupe que ses associés, des professionnels du secteur financier et des sociétés appartenant au même groupe que des professionnels du secteur financier, et peut investir dans des titres (actions et/ou obligations) émises par ces mêmes personnes.

La société peut également être partie à des transactions sur instruments dérivés avec ses associés, des sociétés appartenant au même groupe que ses associés, des professionnels du secteur financier et des sociétés appartenant au même groupe que des professionnels du secteur financier et peut être partie à des transactions sur instruments de titrisation en relation avec son objet et exercer les droits attachés à ces mêmes instruments.

La société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission de tout type d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, sur des meubles ou des immeubles, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

- Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 6. La banqueroute ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés, selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

# Titre II.- Capital - Parts

**Art. 7.** Le capital social de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR) représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts»).

Les Parts peuvent être émises avec une prime d'émission.

Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit en conformité avec les formalités légales luxembourgeoises.

Art. 8. Les Parts sont librement cessibles par l'associé unique, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

**Art. 9.** Un associé, les héritiers et représentants ou ayants droit d'un associé et les créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Afin d'exercer leurs droits, l'associé en question ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droits et créanciers de l'associé doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, en cas de pluralité d'associés, aux décisions des assemblées générales.

## Titre III.- Administration

**Art. 10.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, un Conseil de gérance est constitué, lequel est composé de trois membres au moins. Le ou les gérants ne doivent pas nécessairement être associés. Le ou les gérants sont nommés pour une période n'excédant pas dix ans par l'associé unique ou, selon le cas, par l'Assemblée générale des associés qui peut à tout moment les révoquer.

Le nombre de gérants, la durée de leurs mandats et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'Assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le Conseil de gérance peut choisir un président parmi ses membres.



Le Conseil de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que un ou plusieurs gérants le demandent. Tout membre du conseil peut se faire représenter à une réunion du conseil par un autre gérant, en tant que mandataire, sur base d'un pouvoir écrit en original, par fax, télégramme, télex ou e-mail sur lequel une signature électronique, qui est reconnue en droit luxembourgeois, a été apposée.

Toutes décisions du gérant unique, ou, les cas échéant, du Conseil de gérance, seront prises/se tiendront au Luxembourg.

Le Conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si au moins deux gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du Conseil de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du Conseil de gérance dûment convoqué à cet effet. Ces résolutions peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution et signées, manuellement ou électroniquement au moyen de la signature électronique qui est valable en droit luxembourgeois, par chaque et tous les gérants. La date d'une telle résolution sera la date de la dernière signature apposée.

En outre, tout membre du Conseil de gérance prenant part aux délibérations dudit Conseil par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du Conseil de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

**Art. 12.** Le Conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

- **Art. 13.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le Conseil de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.
- Art. 14. Le Conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du Conseil de gérance ou associés.

**Art. 15.** Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

# Titre IV.- Assemblée générale des associés

**Art. 16.** Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Tout associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute Part d'un euro (EUR 1,-) du capital social (de parts) détenu par lui ou représenté par lui. Et aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procurations est admise.

#### Titre V.- Année sociale - Profits - Réserves

**Art. 17.** L'exercice social commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le dernier jour de décembre de chaque année, avec comme exception le premier exercice social qui commencera à la date de création de la société et se terminera le 31 décembre 2007.



#### Art. 18.

A) Etats financiers et dividendes annuels

Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements, provisions constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique, ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

B) Dividendes intérimaires

Le Conseil de gérance est autorisé à procéder, aussi souvent qu'il semble approprié et à tout moment durant l'exercice comptable, au paiement de dividendes intérimaires, seulement si les deux conditions suivantes sont réunies: le Conseil de gérance peut seulement prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires sur base des comptes intérimaires établis au plus tard 30 jours avant la date de réunion du Conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui ne doivent pas nécessairement être audités, doivent établir que des profits distribuables suffisants existent.

## Titre VI.- Liquidation - Dissolution

**Art. 19.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'associé unique ou par l'assemblée des associés, selon les cas, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

#### Titre VII.- Varia

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et sur les modifications y relatives.

#### Souscription

Les statuts ayant été établis, la partie comparante déclare vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

	Parts
MAPLES FINANCE TRUSTEES (JERSEY) LIMITED	50.000
Total	50 000

Les Parts ont été entièrement libérées à hauteur de cinquante mille euros (50.000,- EUR) par un apport en numéraire de cinquante mille euros (50.000,- EUR).

Le montant de cinquante mille euros (50.000,- EUR) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### Evaluation et frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 2.100,- (deux mille cent euros).

# Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé unique prénommé a immédiatement pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.
- 2) Le nombre de gérants de la société est fixé à trois (3).
- 3) Sont nommés gérants de la société:
- Monsieur Mike Hughes, employé privé, résidant professionnellement au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- Monsieur David Moscato, employé privé, résidant professionnellement au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy;
- Madame Phillipa White, employée privée, résidant professionnellement au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

Le mandat des gérants expirera après l'assemblée générale des associés approuvant les comptes pour l'exercice clôturant le 31 décembre 2011, sauf s'ils démissionnent anticipativement ou s'ils sont révoqués.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.



Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: D. Moscato, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2007. Relation: LAC/2007/7652. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 mai 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007062070/202/374.

(070065358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2007.

## CERE Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.889.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062622/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04750. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

## Cere II Coinvest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 114.203.

Le bilan pour la période du 19 décembre 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062616/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04742. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

# MP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 45.653.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société, le 19 avril 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 19 avril 2007, de transférer le siège de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2007.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007063306/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04201. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.



## MYJG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 108.738.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 30 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007063761/1102/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05969. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

# Charitable Luxembourg One Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.345.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47356 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007063543/211/11.

(070066390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

## CEREP II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.559.

Le bilan pour la période du 13 avril 2005 (date de constitution) au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062618/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04744. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

# Turret Funding & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 127.917.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the eighth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

- STICHTING TURRET, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, The Netherlands and being registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34271500,
- TURRET FUNDING, a Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, constituted today by the undersigned notary,

referred to hereafter as the «Shareholders»,

each duly represented by Mrs Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, with professional address at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg by virtue of proxies dated 23 April 2007 and 8 May 2007.



The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a société en commandite par actions:

## Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

#### 1. Form, Corporate Name.

- 1.1. There is hereby established a société en commandite par actions under the name TURRET FUNDING & Co S.C.A. (the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such entity, and in particular by the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies (the «Company Law») and by the present articles of incorporation (the «Articles»).
- 1.2. The Company is subject to the provisions of the law dated 22 March 2004 on securitisation (the «Securitisation Law») and qualifies as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of that law.

## 2. Registered Office.

- 2.1. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.
- 2.2. The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.
- 2.3. In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad within the territory of the European Economic Area (EEA), until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager with the daily management of the Company.

#### 3. Object.

- 3.1. The corporate object of the Company consists in the acquisition, the assumption and securitisation of risks relating to claims or assets including loans, receivables, notes, units or any other financial instruments (including any units or securities issued by Luxembourg or Non-Luxembourg securitisation vehicles), or obligations assumed by third parties together with any accessory rights and entitlements acquired by the Company, being referred to as the «Securitisation Assets».
- 3.2. The Company may issue bonds, notes or any other form of debt securities the return or value of which shall depend on the Securitisation Assets.
- 3.3. The Company may enter into any agreements necessary to the acquisition and securitisation of such Securitisation Assets including, without being limited to, any hedging agreements or other derivative transactions or, subject to the Securitisation Law warehousing arrangements and loan agreements relating thereto.
- 3.4. The Company may sell, assign or otherwise dispose of all or any of its rights and obligations under or accessory to the Securitisation Assets in such manner as the Manager or any other person appointed for such purpose shall approve at such time in accordance with the provisions of article 61 (1) of the Securitisation Law.
- 3.5. The Company may enter into any transactions that it may deem necessary for the purpose of managing its assets and provide, within the limits of article 61(3) of the Securitisation Law, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge or other means over the assets and rights held by the Company.
- 3.6. The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its purposes and which are able to promote their accomplishment or development.
  - **4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

# 5. Limited Recourse, Subordination and non petition.

- 5.1. The rights of Shareholders are limited to the assets of the Company. Any claims which the Shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of debt securities may have. No Shareholder may (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company, unless so required by law.
- 5.2. In accordance with article 64 of the Securitisation Law, any investor in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees, unless otherwise agreed between the Company and such investor or creditor, not to (1) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (2) seize any assets of the Company.



# Chapter II. Capital, Shares

- **6. Share Capital.** The corporate capital of the Company is fixed at is set at Euro thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into:
- thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) limited shares (the «Limited Shares») held by the limited partner (associé commanditaire) (the «Limited Shareholder»),
- one (1) unlimited share (the «Unlimited Share» and, together with the Limited Shares, the «Shares») held by the general partner (associé commandité).

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (hereafter referred to as the «Shares»), all of which are fully paid up. The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».

#### 7. Distribution Right of Shares.

- 7.1. The audited unconsolidated profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.
- 7.2. From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.
- 7.3. After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.
- **8. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

#### 9. Form of Shares and Notes.

- 9.1. The Shares are and shall remain in registered form.
- The Company shall keep a share register at its registered office.
- The Company shall issue share certificates, which can be multiple share certificates.
- 9.2. The Company may issue notes in registered or bearer form. Bearer notes shall be signed on behalf the Company by the Manager. Registered notes shall be recorded at a register of bonds held at the registered office of the Company.

## 10. Transfer of Shares.

- 10.1. The Unlimited Share is not transferable.
- 10.2. Any Limited Shares are freely transferable.

# Chapter III. Management

- 11. Management. The Company shall be managed by TURRET FUNDING (the «Manager») in its capacity as associécommandité of the Company.
- **12. Powers of the Manager.** The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate objectives. All powers not expressly reserved by law or by these Articles to the general meeting of Shareholders are in the competence of the Manager.

## 13. Liability of the Manager and of the Shareholders.

- 13.1. The Manager shall be liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.
- 13.2. The Limited Shareholder(s) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity what-soever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall only be liable for payment to the Company of the par value and the issue premium paid for each Share they hold in the Company.
- **14. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, represented by its legal representatives or any delegate appointed by the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

# Chapter IV. General Meeting of Shareholders

**15.** Powers of the General Meeting of Shareholder(s) - Votes. Any regularly constituted general meeting of the Shareholders of the Company represents the entire body of Shareholders. Without prejudice to the provisions of article 12 and to any other powers reserved to the Manager by virtue of the present Articles, it shall have the powers to decide or to ratify any acts relating to the operations of the Company, provided that no resolution shall be validly passed unless, where applicable, approved by the Manager in compliance with article 111 of the Company Law.

# 16. General Meeting of the shareholders.

16.1. Any general meeting shall be convened by the Manager by means of convening notice sent to each Shareholder in compliance with the Company Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least five per cent (5%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and



formalities of publication. Shareholders representing at least five per cent (5%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office be registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

- 16.2. Each Share entitles for one vote.
- 16.3. Each Shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.
- 16.4. Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.
- 16.5. A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.
- 16.6. The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.
- 16.7. Unless otherwise provided by Company Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.
- 16.8. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Company Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.
- 16.9. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

# 17. Annual General Meeting.

- 17.1. The annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 31st of March at 3.00 p.m.
  - 17.2. If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following business day.

#### Chapter V. Financial year, Statutory auditor

# 18. Financial Year.

- 18.1. The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.
- 18.2. As soon as reasonably feasible after the end of the financial year, the Manager shall provide the Shareholders with a copy of the audited financial statements drawn in up in accordance with the Company Law in respect of the preceding financial year.
- 18.3. Those financial statements shall be submitted for adoption to the next coming annual general meeting of the Shareholders and, in any event, no later than 6 months after the and of the relevant financial year. The general meeting of the Shareholders shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.
- **19. Independent Auditor.** The operations of the Company, including particularly its books and tax matters and the filing of any tax returns or other reports required by Luxembourg law shall be supervised by a independent auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an internationally established firm of auditors. The independent auditor shall be elected by the Manager.

## Chapter VI. Dissolution, Liquidation

## 20. Dissolution and Liquidation.

- 20.1. The Company shall terminate upon bankruptcy, insolvency, dissolution, liquidation, (other than a dissolution or liquidation for the purpose of reconstruction or amalgamation), removal or expulsion of the Manager.
- 20.2. Subject to the Manager's proposal, the Company may be dissolved by a decision of the Shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided by Company Law.
- 20.3. The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and their remuneration.



20.4. After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed in accordance with article 7.3 to the holders of the Shares pro rata to the number of the Shares held by them.

## Chapter VIII. Applicable Law

21. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law and the Securitisation Law.

#### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2007.

## Subscription - Payments

The capital has been subscribed as follows:

**Shareholders** 

STICHTING TURRET 30,999 Limited Shares
TURRET FUNDING 1 Unlimited Share
Total: 31,000 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) corresponding to the share capital of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### Statement

The notary declares that he has checked the existence of the conditions listed in article 26 of the commercial companies act and states explicitly that these conditions are fulfilled.

#### Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about five thousand euro considering the duty free contributions and those subject to capital duty payment

## General Meeting

The appearing parties, representing the totality of the capital take the following resolution by unanimity:

#### Sole resolution

The address of the Company is fixed at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg. The Manager is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu:

- STICHTING TURRET, une fondation «Stichting» de droit hollandais, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34271500.
- TURRET FUNDING, une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, a être immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné,

ci-après dénommés les «Actionnaires».

dûment représentées par Madame Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin ayant son adresse professionnelle au 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu des procurations datées du 23 avril 2007 et du 8 mai 2007.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.



Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er . Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

### 1. Forme, dénomination sociale.

- 1.1. Il est formé une société en commandite par actions sous la dénomination de TURRET FUNDING & Co SCA (la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).
- 1.2. La Société est soumise aux termes de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la «Loi de Titrisation») et est qualifiée de société de titrisation conformément aux termes de la Loi de Titrisation.

### 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.
- 2.2. Il peut être transféré en tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une résolution du Gérant.
- 2.3. Au cas où le Gérant décide que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger à l'intérieur des frontières de l'Espace Economique Européen (EEE) jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant a confié la gestion journalière.

#### 3. Objet.

- 3.1. L'objet social de la Société consiste en l'acquisition, la reprise et la titrisation de risques sous la forme de prêts, créances, titres, droits ou autres instruments financiers (inclus des titres et sûretés émises par un véhicules de titrisation Luxembourgeois ou non-Luxembourgeois) ou tous droits assumés par des tiers ainsi que tous les droits accessoires et droits acquis par la Société étant ci-après désignés comme les «Avoirs Titrisés»).
- 3.2. La Société peut émettre des obligations, titres d'emprunt ou toute autre forme de titres de dette, le revenu ou la valeur de chacun dépend des Avoirs Titrisés.
- 3.3. La Société peut conclure tout contrat nécessaire à l'acquisition et à la titrisation de ces Avoirs Titrisés, y compris, mais sans être limité à, toutes conventions de couverture ou transactions de dérivés, ou sujet à la Loi de Titrisation, tous contrats dans la phase d'accumulation des actifs (warehousing arrangements) et tous contrats de prêts relatifs à ceux-ci.
- 3.4. La Société peut vendre, céder ou autrement disposer de tous ou partie de ses droits et obligations sur les Avoirs Titrisés ou accessoires à ces Avoirs de la manière que le Gérant ou toute autre personne nommée à cette fin approuve à ce moment, en conformité avec les termes de l'article 61(1) de la Loi de Titrisation.
- 3.5. La Société peut conclure toutes transactions qu'elle estime nécessaire afin de gérer ses avoirs et fournir, dans les limites de l'article 61 (3) de la Loi, toute sorte de garanties ou de droits de sûreté, par le biais d'hypothèque, gage, sûreté ou tout autre moyen, sur les avoirs et droits détenus par la Société.
- 3.6. La Société peut prendre toute mesure afin de sauvegarder ses droits et faire toutes transactions quelles qu'elles soient, qui sont directement ou indirectement liées ou utiles à ses buts et qui sont capables de promouvoir leur accomplissement ou développement.
  - 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée.

## 5. Recours limité, subordination et non-pétition.

- 5.1. Les droits des Actionnaires seront limités aux actifs de la Société. Tous droits des Actionnaires contre la Société (dans cette capacité) seront subordonnés aux droits des créanciers, investisseurs ou détenteurs de titres de dettes. Aucun Actionnaire ne (i) demandera l'ouverture d'une procédure de faillite de la Société ou toute autre procédure collective ou de restructuration à l'encontre de la Société ou (ii) ne fera saisir les actifs de la Société, à moins que ceci ne soit requis par la loi.
- 5.2. En conformité avec l'article 64 de la Loi de Titrisation, tout investisseur ou créancier de la Société et toute personne ayant une relation contractuelle avec la Société, accepte, sauf s'il en a été convenu autrement entre la Société et un tel investisseur ou créancier, de ne pas (i) demander l'ouverture d'une procédure de faillite de la Société ou toute autre procédure collective ou de réorganisation contre la Société ou (ii) de faire saisir les actifs de la Société.

## Chapitre II. Capital, Actions

- 6. Capital social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) divisés en:
- trente mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (30.999) actions limitées (les «Actions Limitées») détenues par l'associé commanditaire (l'«Associé Commanditaire»).
- une (1) action illimitée (l«Action illimitée») et avec les Actions Limitées, les «Actions») détenues par l'associé commandité.



d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), (ci-après les «Actions»), entièrement libérées.

Les détenteurs d'Actions seront les «Actionnaires».

Toutes les Actions donnent droit à des droits égaux.

#### 7. Droit de distribution des Actions.

- 7.1. Les profits non-consolidés et audités d'un exercice social, après déduction des frais opérationnels, charges et dépréciations constituent le bénéfice net de la Société par rapport à cette période.
- 7.2. Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celleci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.
- 7.3. Après allocation de la réserver légale, l'assemblée générale des Actionnaires déterminera la répartition et la distribution du profit net.
- **8.** Indivisibilité des actions. Envers la Société, les Actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Actions est admis. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 9. Forme des actions et des obligations.

- 9.1. Les Actions sont et resteront des Actions nominatives.
- La Société maintiendra un registre d'actions à son siège social.
- La Société émettra des certificats d'actions, ces certificats pourront prendre la forme de certificats d'actions multiples.
- 9.2. La Société pourra émettre des obligations en forme nominative ou en forme au porteur. Les obligations au porteur seront signées au nom de la Société par le Gérant. Les obligations nominatives seront enregistrées au registre des obligations détenues au siège social de la Société.

#### 10. Transfert des actions.

- 10.1. L'Action Illimitée n'est pas transmissible.
- 10.2. Toute Action Limitée est librement transmissible.

#### Chapitre III. Gérance

- **11. Gérance.** La Société est gérée par TURRET FUNDING (le «Gérant») dans sa capacité comme associé-commandité de la Société.
- 12. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges de passer tout acte nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la loi ou ses Statuts sont de la compétence du Gérant.

## 13. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires.

- 13.1. Le Gérant est solidairement responsable avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.
- 13.2. Les Actionnaires commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leur droit d'actionnaire aux assemblées générales ou d'une autre façon et ils sont tenus à l'écart de la Société uniquement en hauteur de la valeur nominale et de la prime d'émission payée pour chaque Action qu'ils détiennent dans la Société.
- **14. Représentation de la société.** A l'égard des tiers, la Société est tenue par la seule signature de son Gérant représenté par son représentant légal ou toute autre personne nommée par le Gérant. Aucun actionnaire commanditaire ne représentera la Société.

### Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

15. Pouvoirs de l'Assemblée générale des actionnaires, vote. Toute assemblée générale des Actionnaires, régulièrement constituée, représente l'ensemble des Actions. Sous réserve des dispositions de l'article 12 et de tous les autres pouvoirs réservés d'après les présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société, étant entendu qu'une décision ne pourra être valablement adoptée par l'assemblée générale sans l'accord du Gérant en conformité avec l'article 111 de la Loi sur les Sociétés.

## 16. L'assemblée générale des actionnaires.

- 16.1. Toute assemblée générale sera convoquée par le Gérant par notification écrite en conformité avec la Loi sur les Sociétés. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital social de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de la convocation ou de publication. Les Actionnaires représentant au moins cinq pourcent (5%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.
  - 16.2. Chaque Action donne droit à un vote.



- 16.3. Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que des formulaires mis à leur disposition par la Société, qui mentionne au moins le lieu, la date ou l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate.
- 16.4. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote, ni un vote contre la résolution, ni une abstention seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.
- 16.5. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un Actionnaire et qui est par conséquent autorisé à voter par procuration.
- 16.6. Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des Actionnaires par video-conférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et sont considérés comme présents, pour les décisions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.
- 16.7. Sauf dans les cas déterminés par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblé ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la proportion du capital représentée.
- 16.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoqués aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts par la Loi sur les Sociétés. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.
- 16.9. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peut être décidée qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

### 17. L'assemblée générale ordinaire.

- 17.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la ville de Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation, le 31 mars à 15h.
  - 17.2. Au cas où ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le prochain jour ouvrable.

## Chapitre VI. Exercice social, Reviseur d'entreprise

#### 18. Exercice social.

- 18.1. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.
- 18.2. A la fin de l'exercice social et aussitôt que cela peut raisonnablement se faire, le Gérant remet aux Actionnaires une copie des comptes annuels relatifs à l'année sociale précédente et revus par le réviseur d'entreprise et établis conformément aux dispositions de la Loi sur les Sociétés.
- 18.3. Les comptes annuels sont soumis pour adoption à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires et dans tous les cas dans les six mois après la fin de l'exercice social concerné. L'assemblée générale des actionnaires examine et, le cas échéant, adopte les comptes annuels.
- 19. Réviseur d'entreprises. L'activité de la Société y compris en particulier sa comptabilité et sa fiscalité ainsi que le dépôt de toute déclaration fiscale et autre déclaration requise par la loi luxembourgeoise sont surveillés par un réviseur qui doit être un réviseur d'entreprise auprès d'une entreprise de réviseur reconnu au niveau international. Le réviseur d'entreprise est élu par le Gérant.

## Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

## 20. Dissolution et liquidation.

- 20.1. La Société se terminera en cas de faillite, insolvabilité, dissolution, liquidation (autre qu'une dissolution ou liquidation pour une reconstruction ou une fusion), élimination ou expulsion du Gérant.
- 20.2. Sujet à proposition du Gérant, la Société pourra être dissoute par décision des Actionnaires votant avec le même quorum et la majorité requise pour une modification des Statuts, sauf si prévu autrement par la Loi sur les Sociétés.
- 20.3. La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, nommés par les Actionnaires qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- 20.4. Suite au paiement de toutes les dettes et de tous les droits contre la Société ainsi que des dépenses de la liquidation, les avoirs nets seront distribués en application de l'article 7.3 aux détenteurs des Actions proportionnellement au nombre d'Actions détenues.



# Chapitre VII. Loi applicable

**21.** Loi applicable. Tout ce qui ne fait pas l'objet de ces Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés et Loi de Titrisation.

#### Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de l'entité et se termine le 31 décembre 2007.

#### Souscription - libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

 - STICHTING TURRET
 30.999 Actions Limitées

 - TURRET FUNDING
 1 Action Illimitée

 Total:
 31.000 Actions

Toutes les Actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) correspondant à un capital social de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### Déclaration

Le notaire déclare qu'il a vérifié l'existence des conditions énumérées dans l'article 26 de la Loi sur les Sociétés et déclare explicitement que ces conditions sont remplies.

#### Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit incombe à la Société, ou est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ cinq mille euros, vu les apports exempts d'impôt ainsi que ceux soumis au droit d'apport.

## Assemblée générale

Les comparantes précitées, représentant la totalité du capital social ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### Résolution unique

Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse de la Société dans la municipalité du siège social de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date en date des présentes.

Le notaire soussigné qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Mehrshahi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2007, Relation: EAC/2007/4899. — Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2007. J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007062565/239/438.

(070065612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.

## Turret Funding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 127.989.

## **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the eighth of May.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg

#### Appeared:

STICHTING TURRET, a foundation (Stichting) established under the laws of The Netherlands, having its registered office at Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, The Netherlands and being registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34271500,

referred to hereafter as the «Shareholder»,

duly represented by Mrs Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin, with professional address at 4, Place de Paris, L-2314 Luxembourg, by virtue of proxy dated 23 April 2007.



The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a société à responsabilité limitée:

## Chapter I.- Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

1. Form, Corporate name. There is hereby established a private limited liability company under the name TURRET FUNDING (the «Company») which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies (hereafter the «Company Law») and by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

### 2. Registered office.

- 2.1 The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.
- 2.2 The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers of the Company.
- 2.3 In the event that the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad within the territory of the European Economic Area (EEA), until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers of the Company or by one of the bodies or persons entrusted by the Board of Managers of the Company with the daily management of the Company.

### 3. Object.

- 3.1 The company shall act as general partner and manager of TURRET FUNDING & CO S.C.A.
- 3.2 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.
  - 3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.
- 3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company.
- 3.5 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.
  - **4. Duration.** The Company is established for an unlimited duration.

### Chapter II.- Capital, Shares

## 5. Share capital.

- 5.1 The corporate capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
  - 5.2 All Shares will have equal rights.
- **6. Distribution right of shares.** From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10%) of the Company's nominal capital.
- **7. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

## 8. Transfer of shares.

- 8.1 In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred in accordance with the requirements of articles 189 and 190 of the Company Law.

#### Chapter III.- Management

## 9. Management.

9.1 The Company is managed and administered by a board (the «Board of Managers») of not less than three managers. The Board of Manager shall be composed of two classes of managers: the «Class A Managers» who may or may not be



Shareholders and the «Class B Managers» who shall be independent managers (hereafter referred as the «Managers»). The Board of Managers shall comprise at least one Class B Manager.

- 9.2 The Managers are appointed by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders and are re-eligible.
- 9.3 Any Manager may be dismissed at any time by the sole Shareholder or the general meeting of Shareholders.
- 9.4 Any Manager who resigns remains in function until his successor is appointed.

### 10. Powers of the Board of Managers.

- 10.1 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 10.2 The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the Company Law, or by the present Articles, fall within the competence of the Board of Managers.

## 11. Representation of the Company.

- 11.1 Towards third parties, the Company is in all circumstances bound by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager, or any person to whom such signatory power has been validly delegated.
- 11.2 The Board of Managers may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be managers, appoint and dismiss all officers and employees and fix their remuneration.

## 12. Meeting of the Board of Managers.

- 12.1 The Board of Managers may choose among its members a chairman. The first chairman may be appointed by the sole Shareholder or the first general meeting of Shareholders. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Managers present at the meeting designated to that effect by the board.
- 12.2 The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any two Managers. In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.
- 12.3 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented and at least one Class A Manager and one Class B Manager. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by telegram or fax another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager as his proxy by phone, to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The Managers may cast their vote on any point of the agenda by letter, telegram, telex or telefax, in the latter case confirmed by letter.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed and each participating Manager able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 Written resolutions approved and signed by all Managers shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Managers' meetings, duly convened. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail, telegram or telex.
- 12.7 Decisions of the board are taken by (i) an absolute majority of the votes cast (including votes of at least one Class A Manager and also at least one Class B Manager) and (ii) with a favourable vote of at least one Class A Manager and one Class B Manager.
  - 12.8 The minutes of the meetings of the Board of Managers shall be signed by at least two Managers.
  - 12.9 Conformed copies or extracts of such minutes may be delivered and certified by any two Managers.

## Chapter IV.- General meeting of Shareholders

## 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.



13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Company Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

### 14. Annual general meeting.

- 14.1 Unless decisions are taken by written resolutions, a annual general meeting of the Shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 31st of March at 3.00 p.m.
  - 14.2 If such day is not a Business Day, the meeting will be held on the next following business day.

#### Chapter V.- Financial year, Annual accounts

#### 15. Financial year.

- 15.1 The Company's financial year begins on the first day of January and closes on the last day of December in every year.
- 15.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Board of Managers and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
  - 15.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

## Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

## 16. Dissolution and liquidation.

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

## Chapter VII.- Applicable Law

17. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Company Law.

### Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31 December 2007.

### Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

	Snares
STICHTING TURRET	. 500
Total:	. 500

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

#### Costs

The amount of the expenses, remuneration and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for its formation, amount to about one thousand seven hundred euro considering the duty free contributions and those subject to capital duty payment.

## General meeting

The appearing party, representing the totality of the capital, takes the following resolutions:

# First resolution

Are appointed for an undetermined period as Class A Managers:

- a) Mr Jonathan Ashley, Managing Director, with professional address at 5 Savile Row, London W1S 3PD, United Kingdom;
- b) Mr David Brooks, Lawyer, with professional address at 1345 Avenue of the Americas, New York, NY10105, United States; and
  - as Class B Manager and chairman of the Board of Managers:



c) Mr Hermanus Roelof Willem Troskie, Consultant, with professional address at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### Second resolution

The address of the Company is fixed at 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg. The Board of Managers is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### A comparu

STICHTING TURRET, une fondation «Stichting» de droit hollandais, ayant son siège social à Amsteldijk 166, 1079LH Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34271500,

ci-après dénommée l'«Actionnaire»,

dûment représentée par Madame Ariane Mehrshahi, Rechtsanwältin ayant son adresse professionnelle au 4, place de Paris, L-2314 Luxembourg, en vertu de la procuration datée du 23 avril 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

## Chapitre I er .- Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de TURRET FUNDING (la «Société») qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

## 2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération du Conseil de Gérance.
- 2.3 Au cas où le Conseil de Gérance décide que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger à l'intérieur des frontières de l'Espace Economique Européen (EEE) jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert de siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Conseil de Gérance a confié la gestion journalière.

### 3. Objet.

- 3.1 La Société agira comme associé commandité et gérant de TURRET FUNDING & CO S.C.A.
- 3.2 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ses intérêts et participations.
- 3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.
- 3.4 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêt, d'octroi de garantie ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toute société, qui serait actionnaire, direct ou indirect, de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société.
- 3.5 La Société peut réaliser toute opération légale, commerciale, technique ou financière et en général toute opération nécessaire ou utile à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.



4. Durée . La Société est constituée pour une durée limitée.

## Chapitre II.- Capital, Parts sociales

### 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représentés par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune (les «Parts Sociales»).

Les détenteurs de Parts Sociales seront les «Actionnaires».

- 5.2 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
- **6. Droit de distribution des parts sociales.** Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pourcent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.
- **7.** Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les co-propriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

## 8. Transfert des parts sociales.

- 8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

### Chapitre III.- Gérance

#### 9. Gérance.

- 9.1 La Société est gérée et administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance») comprenant trois gérants au moins. Le Conseil de Gérance se compose de deux différentes catégories de gérants: les «Gérants Class A» qui peuvent être actionnaires ou non et les «Gérants Class B» qui sont des gérants indépendants (ensemble étant désignés comme les «Gérants»). Le Conseil de Gérance comportera au moins un Gérant Class B.
  - 9.2 Les Gérants sont nommés par l'Associé unique ou l'assemblée générale des associés et sont ré-éligibles.
  - 9.3 Chaque Gérant peut être révoqué à tout moment par l'Associé unique ou l'assemblée générale des associés.
  - 9.4 Chaque Gérant qui démissionne reste en fonction jusqu'à ce que son successeur ait été nommé.

## 10. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 10.1 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société en toute circonstance et pour effectuer et approuver tout acte et opération conforme à l'objet social ou pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 10.2 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges de passer tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale par la Loi sur les Sociétés, ou par les présents Statuts, sont de la compétence du Conseil de Gérance.

## 11. Représentation de la société.

- 11.1 A l'égard des tiers, la Société est, en toute circonstance engagée par la signature conjointe d'un Gérant Class A et d'un Gérant Class B ou par une personne à laquelle ce pouvoir de signature a été valablement délégué.
- 11.2 Le Conseil de Gérance pourra également conférer tout pouvoir et mandat à toute personne qui n'a pas besoin d'être gérant, nommé et révoqué tout fondé de pouvoir et employé et fixer leur rémunération.

### 12. Réunion du conseil de gérance.

- 12.1 Le Conseil de Gérance choisit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par l'Associé unique ou la première assemblée générale des associés. En cas d'empêchement du président, sa place sera prise par un des Gérants présents à l'assemblée, désigné à cette fin par le conseil.
- 12.2 Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du président ou de deux Gérants. Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités et exigences de convocation.
- 12.3 Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres et un Gérant Class A et un Gérant Class B sont présents ou représentés. Chaque Gérant pourra être représenté à une réunion du Conseil de Gérance en nommant par écrit, par télégramme ou par fax un autre Gérant comme son mandataire. Chaque Gérant pourra aussi nommer un autre Gérant comme son mandataire par téléphone, ce qui sera confirmé par écrit ultérieurement.
- 12.4 Les Gérants peuvent donner leur vote sur tout point de l'agenda par lettre, télégramme, télex ou fax, dans le dernier cas moyennant confirmation écrite ultérieure.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque Gérant participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Les participants seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.



- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoqué et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents transmis par fax ou e-mail, télégramme ou télex.
- 12.7 Les décisions du Conseil de Gérance seront prises (i) à la majorité absolue des voix (comprenant au moins une voix d'un Gérant Classe A et au moins une voix d'un Gérant Class B) et (ii) avec un vote favorable d'au moins un Gérant Class A et d'un Gérant Class B.
  - 12.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par au moins deux Gérants.
  - 12.9 Les copies conformes ou extraits de ces procès-verbaux peuvent être délivrés et certifiés par deux Gérants.

### Chapitre IV.- Assemblée générale des associés

#### 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des Associés, Vote.

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives, indépendamment du nombre des parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les 3/4 du capital social, sous réserve d'autres dispositions de la Loi sur les Sociétés. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

### 14. L'assemblée générale ordinaire des associés.

- 14.1 Sauf si les décisions sont prises par écrit, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le 31 mars à 15h.
  - 14.2 Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le prochain jour ouvrable.

### Chapitre V.- Exercice social, Compte annuels

### 15. Exercice social.

- 15.1 L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.
- 15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Conseil de Gérance et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et des passifs de la Société.
  - 15.3 Tout Associé peut prendre connaissance des inventaires et bilans au siège social de la Société.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

## 16. Dissolution et Liquidation.

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

### Chapitre VII.- Loi applicable

17. Loi applicable. Tout ce qui ne fait pas l'objet de ces Statuts, il est fait référence à la Loi sur les Sociétés.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de l'entité et se termine le 31 décembre 2007.

Souscription - Libération

Toutes les cinq cents (500) parts sociales ont été souscrites par STICHTING TURRET, prénommée.



Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

L'évidence de cette contribution a été transmise au notaire.

#### Frais

Le montant des frais, rémunération et charges, sous quelque forme que ce soit incombe à la Société, ou est mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros, vu les apports exempts d'impôt ainsi que ceux soumis au droit d'apport.

## Assemblée générale

La comparante précitée, représentant la totalité du capital social a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

Sont nommés pour une durée indéterminée comme Gérants Classe A:

- a) Monsieur Jonathan Ashley, Managing Director, avec adresse professionnelle au 5 Savile Row, Londres W1S 3PD, Royaume Uni;
- b) Monsieur David Brooks, avocat, avec adresse professionnelle au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY10105, Etats Unis: et

comme Gérant Classe B et président du Conseil de Gérance:

c) Monsieur Hermanus Roelof Willem Troskie, Consultant, avec adresse professionnelle au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.

#### Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg. Le Conseil de Gérance est autorisé à changer l'adresse de la Société dans la municipalité du siège social de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, date en date des présentes.

Le notaire soussigné qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Mehrshahi, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 mai 2007, Relation: EAC/2007/4898. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 mai 2007.

Référence de publication: 2007063827/239/371.

(070066871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

## Quinn Group Luxembourg Hotels S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.794.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007062614/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2007, réf. LSO-CE04740. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070065535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2007.



## Sunford Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 97.599.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société, le 19 avril 2007

Les gérants de la Société ont décidé en date du 19 avril 2007, de transférer le siège de la Société du 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 25 mars 2007.

Luxembourg, le 19 avril 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Signatures

Référence de publication: 2007063308/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 21 mai 2007, réf. LSO-CE04203. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

## Sobepart S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 34.944.

Le bilan au 30 novembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOBEPART S.A.

N. Thirion / F. Dumont

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007063716/795/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05112. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070067026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

## Fegon International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 72.287.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 2 mai 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007063521/206/13.

(070066472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2007.

## Suncoast S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 89.986.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007063706/587/12.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2007, réf. LSO-CE05862. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070066966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck